

Parler pour mieux agir

Souffrance au travail, conflit,
isolement, discrimination, agression,
harcèlement...

N'attendez pas pour en parler.

Appelez le 0 800 200 286

(appel gratuit, anonyme et confidentiel).

24h/24, 7 jours/ 7

des professionnels sont à votre écoute
pour vous informer, vous orienter ou vous proposer
un accompagnement personnalisé.

Vous pouvez bénéficier d'un soutien immédiat
ou fixer un rendez-vous téléphonique ultérieur.

Qui peut appeler ?

Tout agent, titulaire, contractuel, stagiaire ou apprenti, en poste au sein d'un service du Premier ministre ou ayant quitté ses fonctions depuis moins de 6 mois, ou ayant été candidat à un poste, peut appeler.

Qui répond ?

Des psychologues sont disponibles en permanence pour écouter, conseiller et, le cas échéant, orienter vers une structure adaptée (ex : médecin, assistante sociale).

Les situations de discrimination sont traitées par la cellule allodiscrim composée d'avocats vers laquelle sont orientés les appelants.

Cette cellule Allodiscrim peut également être directement saisie en se connectant sur : www.allodiscrim.fr (sélectionner « Inscription Fonction Publique », puis « Services du Premier ministre ». Code employeur : 2018). Le demandeur sera rappelé à l'un des créneaux horaires qu'il aura choisis.



Mis en place par la Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre, ce dispositif vise à donner aux agents souffrant de mal-être au travail, ou s'estimant victimes de discrimination, la possibilité de le signaler ou d'en parler, de façon anonyme et confidentielle, avec des interlocuteurs indépendants et extérieurs aux services du Premier ministre.